

-66896, Logeie = 1926-

Ministère  
de l'Intérieur

République Française

Direction du Personnel  
et de l'Administration Générale

2<sup>ème</sup> Bureau

Affaires Politiques

Paris, le 9 Janvier 1924

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de  
M. M. De Las Cases  
Baude

Mes Sénateurs le 6 Janvier 1924  
dans le département de la Lozère  
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents  
ci-après désignés

- 1<sup>o</sup> Le tableau indiquant les résultats de  
l'élection des délégués et suppléants, dressé en  
exécution de l'art. 6 de la loi du 2 Août 1875 ;
- 2<sup>o</sup> La liste des électeurs sénatoriaux par ordre  
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la  
même loi ;
- 3<sup>o</sup> La liste d'émargement divisée en 2  
carnets distincts ;
- 4<sup>o</sup> Les feuilles de pointage au nombre de 2 ;
- 5<sup>o</sup> Le procès-verbal des opérations électorales ;
- 6<sup>o</sup> La notice des 2 candidats élus ;

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le  
Président, de vouloir bien me faire accuser  
réception du présent envoi.

Agitez, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre de l'Intérieur  
J. Le Directeur du Personnel  
et de l'Administration Générale  
Le Chef du Bureau des Affaires Politiques

Reuchawitz

Monsieur le Président du Sénat.

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 6 Janvier 1924

( — tour de scrutin. )

Nombre des électeurs inscrits.....	377
Nombre des votants.....	376
Nombre des suffrages exprimés.....	376

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Daudé

Prénoms : Paulin

Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant - Avocat

Date de la naissance : 11 Janvier 1863

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu.....	267	257
---	-----	-----

85-366-1920. [7938]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. de Las Cases.....	269	259
M. Bousillon.....	128	118
M. Bonnel.....	110	100
M.....		
Divers, bulletins nuls ou veix perdues.....	8	

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne..

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 6 Janvier 1921.

( — tour de scrutin. )

Nombre des électeurs inscrits . . . . .	377
Nombre des votants . . . . .	376
Nombre des suffrages exprimés . . . . .	375

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : de Las Cases

Prénoms : Emmanuel

Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant Avocat

Date de la naissance : 26 Avril 1851

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . . . 269 259

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Daudé . . . . .	267	257
M. Bourrillon . . . . .	128	118
M. Bonnel . . . . .	110	100
M. . . . .		
Divers, bulletins nuls ou veix perdues . . . . .	8	

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . . . . .

85-366-1920. [7938]

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914.

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 6 janvier 1924,  
à Mende (Hôtel de la Préfecture) pour élire deux sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice-pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent vingt quatre, le six du mois de janvier  
nous (1) *Sompéchi Jean, juge le plus ancien*  
du tribunal de première instance de Mende, nous sommes  
rendu dans la salle du conseil 9<sup>e</sup> (Hôtel de la Préfecture) à Mende  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Lozère  
convoqué en vertu du décret du 17 novembre 1923  
à l'effet d'élire deux sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont  
été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les  
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. <i>Tourdévignac</i>	( <i>Baptiste</i> )	, né le <i>15 août 1842</i>
M. <i>Philippe</i>	( <i>Jean-Baptiste</i> )	, né le <i>28 janvier 1849</i>
M. <i>Sanguier</i>	( <i>Simi</i> )	, né le <i>22 septembre 1895</i>
M. <i>Chabanon</i>	( <i>Etienne</i> )	, né le <i>29 septembre 1893</i>

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.

*Vivial* ( *Emile* ), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914;
- 7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *deux* sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>I</i>	<i>185</i>	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section, —	<i>J</i>	—	<i>V</i>	<i>192</i>	—
3 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
4 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
7 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
8 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
9 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—
10 <sup>e</sup> Section, —	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs(2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer le noms et prénoms e:présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M. (3)	<i>Marion Paul</i>
		Scrutateurs . . . . .	M.	<i>Valette Jean François</i>
			M.	<i>Bergambon Baptiste</i>
			M.	<i>Pélat Pierre</i>
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	<i>Barbier Pierre</i>
		Scrutateurs . . . . .	M.	<i>Barnier Léon</i>
			M.	<i>Chavignon</i>
			M.	<i>Bon François</i>
			M.	<i>De Moré Louis</i>
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	
		Scrutateurs . . . . .	M.	
			M.	
			M.	
			M.	
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	
		Scrutateurs . . . . .	M.	
			M.	
			M.	
			M.	
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	
		Scrutateurs . . . . .	M.	
			M.	
			M.	
			M.	

6<sup>e</sup> SECTION . . . . . {  
 Président . . . . . | M.  
 }  
 } M.  
 Scrutateurs . . . . . }  
 } M.  
 } M.  
 } M.

7<sup>e</sup> SECTION . . . . . {  
 Président . . . . . | M.  
 }  
 } M.  
 Scrutateurs . . . . . }  
 } M.  
 } M.  
 } M.

8<sup>e</sup> SECTION . . . . . {  
 Président . . . . . | M.  
 }  
 } M.  
 Scrutateurs . . . . . }  
 } M.  
 } M.  
 } M.

9<sup>e</sup> SECTION . . . . . {  
 Président . . . . . | M.  
 }  
 } M.  
 Scrutateurs . . . . . }  
 } M.  
 } M.  
 } M.

10<sup>e</sup> SECTION . . . . . {  
 Président . . . . . | M.  
 }  
 } M.  
 Scrutateurs . . . . . }  
 } M.  
 } M.  
 } M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *deux*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à douze heures, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section.....	184	184	"	"	"
2 <sup>e</sup> Section.....	192	191	"	"	1
3 <sup>e</sup> Section.....					
4 <sup>e</sup> Section.....					
5 <sup>e</sup> Section.....					
6 <sup>e</sup> Section.....					
7 <sup>e</sup> Section.....					
8 <sup>e</sup> Section.....					
9 <sup>e</sup> Section.....					
10 <sup>e</sup> Section.....					
TOTAUX.....	376	375	"	"	1

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.



*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES trouvées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À											
					M. Daudé	M. De Las Cases	M. Bonwillon	M. Bonnel	M. Garain	M. Saget	M. Dreyfus	M. Des Mottes	M. Platon	M. Caillaux		
1 <sup>re</sup> Section . . . . .	184	"	184	"	126	124	59	49		1	1	1				
2 <sup>e</sup> Section . . . . .	191	"	191	"	141	145	69	61	2					1	1	
3 <sup>e</sup> Section . . . . .																
4 <sup>e</sup> Section . . . . .																
5 <sup>e</sup> Section . . . . .																
6 <sup>e</sup> Section . . . . .																
7 <sup>e</sup> Section . . . . .																
8 <sup>e</sup> Section . . . . .																
9 <sup>e</sup> Section . . . . .																
10 <sup>e</sup> Section . . . . .																
TOTAUX . . . . .	375	"	375	"	267	269	128	110	2	1	1	1	1	1	1	1

De Chambourcy

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	377
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement . . . . .	376
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .	375

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> . . . . . align="right">375

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs <sup>(2)</sup> . . . . . align="right">"

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . align="right">375

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> . . . . . align="right">188

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

**2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.**

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus <sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix-sept heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section.....					
2 <sup>e</sup> Section.....					
3 <sup>e</sup> Section.....					
4 <sup>e</sup> Section.....					
5 <sup>e</sup> Section.....					
6 <sup>e</sup> Section.....					
7 <sup>e</sup> Section.....					
8 <sup>e</sup> Section.....					
9 <sup>e</sup> Section.....					
10 <sup>e</sup> Section.....					
TOTAUX.....					

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 <sup>re</sup> Section . . . . .																				
2 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
3 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
4 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
5 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
6 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
7 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
8 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
9 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
10 <sup>e</sup> Section . . . . .																				
TOTAUX . . . . .																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins  
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement . . . . .

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> . . . . .

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs <sup>(2)</sup> . . . . .

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . .

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> . . . . .

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les secondes avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-neuf heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

**3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.**

Le même jour, à dix-neuf heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt-deux heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section . . . . .					
2 <sup>e</sup> Section . . . . .					
3 <sup>e</sup> Section . . . . .					
4 <sup>e</sup> Section . . . . .					
5 <sup>e</sup> Section . . . . .					
6 <sup>e</sup> Section . . . . .					
7 <sup>e</sup> Section . . . . .					
8 <sup>e</sup> Section . . . . .					
9 <sup>e</sup> Section . . . . .					
10 <sup>e</sup> Section . . . . .					
<b>TOTAUX . . . . .</b>					



Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

**CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.**

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *13* heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s à , les feuilles de pointage;

Sous les n°s à , les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont

le détail suit :

- Bulletins trouvés sans enveloppe. . . . .
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs. . . . .
- Enveloppes sans bulletin. . . . .
- Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .
- Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .
- Enveloppes non réglementaires. . . . .
- Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur. . . . .
- Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . .
- Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature. . . . .
- Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents. . . . .
- Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . .

*Muant*

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

*[Signature]*

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

*[Signature]*

*[Signatures: Charbonnier, Poultraire, Dubois]*



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
Mende	Bousquet Edouard	a accepté	Mercier Joseph	a accepté	
d°	Ignon Joseph	a accepté	Bousquet Jules	a accepté	
d°	Sinière Lucien	a accepté			
d°	Balmelle Henri	a accepté			
d°	Maurin Eugène	a accepté			
d°	Sasmaroux Félix	a accepté			
d°	Bunel François	a accepté			
d°	Causignac Marius	a accepté			
d°	Chaptal Augustin	a accepté			
Badaroux	Bousquet Marie	a accepté	Michel Privat	a accepté	
d°	Pigère Jean	a accepté			
Balsièges	Malaval Edilon	a accepté	Pradeilles Auguste	a accepté	
Le Born	Masson Etienne	a accepté	Moliner Jean B <sup>le</sup>	a accepté	
Brenoux	Chaptal Carimir	a accepté	Bonnet Jean Pierre	a accepté	
Chastel Nouvel	Bonnal Jean	a accepté	Pons François	a accepté	
d°	Lauroux Joseph	a accepté			
Sanvignes	Ferrier Adrien	a accepté	Bros Etienne	a accepté	
d°	Vincent Henri	a accepté			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gelouse	Fraisse Jean	a accepté	Maurin Jean	a accepté	
S <sup>t</sup> Bazile	Pradeilles Maire	a accepté	Malaval Germain	a accepté	
S <sup>t</sup> Etienne du Valdomerg	Mély Paul	a accepté	Seguin Etienne	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Philip Jean B <sup>te</sup>	a accepté			
S <sup>t</sup> Amans	Charbonnel Jean B <sup>te</sup>	a accepté	Bonnal Antoine	a accepté	
Estables	Jardieu Jules	a accepté	Bouquet Jean	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Préget Jean	a accepté			
Lachamp	Oziol Albert	a accepté	Fontugue Julien	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Tourcade Charles	a accepté			
Les Saubies	Moulin Baptiste	a accepté	Hébrard François	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Murik Emile	a accepté			
Ribennes	Pagès Vincent	a accepté	Compreyon Paul	a accepté	
d <sup>o</sup>	Chalier Augustin	a accepté			
Rientort	Bernon Henri	a accepté	Barrandon Casimir	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Lauraire Jean B <sup>te</sup>	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Bourrier Auguste	a accepté			
S <sup>t</sup> Denis	Berbonde maire	a accepté	Valentin Casimir	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Fichet Pierre Jean	a accepté			
S <sup>t</sup> Gal	Chabanon Etienne	a accepté	Maurel Etienne	a accepté	
Servières	Goutte Jean B <sup>te</sup>	a accepté	Bringer Jean B <sup>te</sup>	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Maliges Antoine	a accepté			
La Villedieu	Cris maire	a accepté	Bayle Marins	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Bleyrard	Pouvière Félix	a accepté	Amoureux Jean Pierre	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Ferrand Joseph	a accepté			
Allene	André Justin	a accepté	Maurin J. G	a accepté	Désiré du Préfet
m d <sup>o</sup> m	Veyrines Jean B <sup>te</sup>	a accepté			
Bagnols les Bains	Balmelle Auguste	a accepté	Buisson André	a accepté	
Belvezet	Fardieu Pierre	a accepté	Trapie Baptiste	a accepté	
Chadenet	Bonnel Celestin	a accepté	Bros Jean Baptiste	a accepté	
Chasserades	Abanit Jean Louis	a accepté	Gravil Cyprien	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Souchon Joseph	a accepté			
Cubières	Albony Camille	a accepté	Massador Camille	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Galagrand Etienne	a accepté			
Cubières	Pelissier Lucile	a accepté	Reversat Jean B <sup>te</sup>	a accepté	
Mas d'Orcières	Boulet François	a accepté	Peystavin Jean B <sup>te</sup>		Protestation
m d <sup>o</sup> m	Chevalier Edmond	a accepté			
S <sup>t</sup> Tréal d'Albuges	Veyron Sidore	a accepté	Dides Félix	a accepté	
S <sup>te</sup> Helène	Boiral Pierre	a accepté	Buisson Auguste	a accepté	
S <sup>t</sup> Julien du Journal	Richard Louis	a accepté	Baret Joseph	a accepté	Désiré du Préfet élection du suppléant
m d <sup>o</sup> m	Michel Jean Pierre	a accepté			
Châteauneuf de Randon	Bonnet Victor	a accepté	Vigne Louis	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Nègre Pierre	a accepté			
Argens de Randon	Jourdan Antoine	a accepté	Malainville Pierre	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Zoué Jean B <sup>te</sup>	a accepté			
Chaudesrac	Durand Joseph	a accepté	Argalier Joseph	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Zoué Alban	a accepté			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Cheylard l'Évêque Laubert Montbel	Ayoulat Alphonse Secoud Jules Maurin Pierre	a accepté a accepté a accepté	Vincent Jean B <sup>le</sup> Pauhan Jules Chassefière Firmin	a accepté a accepté a accepté	
un d <sup>o</sup> un Pierrefiche un d <sup>o</sup> un	Albouy Justin Bonnet Adrien Delaspne Jean B <sup>le</sup>	a accepté a accepté a accepté	Amblard Joseph	a accepté	
St Jean la Toullouse un d <sup>o</sup> un	Balmadier Adrien Chaze Louis	a accepté a accepté	Bonneville Henri	a accepté	
St Sauveur de Gimestoux	Courtalac Frédéric	a accepté	Bayle Joseph	a accepté	
Grandrieu un d <sup>o</sup> un	Bonneville François Roche Pierre	a accepté a accepté	Bouquet Cyrien		
un d <sup>o</sup> un	Roudil Auguste	a accepté			
Chambon-le-Château un d <sup>o</sup> un	Chirac Maurice Garnaud André	a accepté a accepté	Mayrand Abraham	a accepté	
Laval-Arger La Panouse	Avanturier Pierre Bresson Basile	a accepté a accepté	Richard Jean Claude Chalbos François	a accepté a accepté	
St Bonnet de Montauroux un d <sup>o</sup> un	Mayrand Baptiste Comte Jean Baptiste	a accepté a accepté	Charrière Joseph	a accepté	
St Colombe de Montauroux	Bayle Antoine Léon	a accepté	Brun Ernest	a accepté	
St Paul le Troich un d <sup>o</sup> un	Rambaud Joseph Blanc Basile	a accepté a accepté	Monteil Pierre	a accepté	
St Symphonien un d <sup>o</sup> un	Rabeyrolle Auguste Ferrisse François	a accepté a accepté	Mourgues Baptiste	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sangoque	Brunel Marius	a accepté'	Hierond Joseph	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Bertrand François	a accepté'	Delbos Armand	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Bilhot Pierre	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Arnaud Joseph	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Amargier Henri	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Benoist Henri	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Devroul Théodore	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Paradis Albert	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Domergue Henri	a accepté'			
Arroux	Paulet Victor	a accepté'	Brun Auguste	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Chambois Vital	a accepté'			
Chastanier	Mourgues François	a accepté'	Gibert Baptiste	a accepté'	
Fontanes	Hugon Louis	a accepté'	Charrière Pierre	a accepté'	
Luc	Ayoubat Joseph	a accepté'	Arlier Louis	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Maurines Pierre	a accepté'			
Mausac	Viala Anselme	a accepté'	Bernard Edouard	a accepté'	Protestation
Rocles	Dubois Blaise	a accepté'	Martin Auguste	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Martin Hippolyte	a accepté'			
St Flour de Mercœur	Mathieu Auguste	a accepté'	Fenne Martin	a accepté'	
Villefort	Ducos Hubert	a accepté'	Roux Cloris	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Blanc Joseph	a accepté'			
Alhier	Paulet Jean Baptiste	a accepté'	Paulet Camille	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Reboul Jean	a accepté'			
Les Balmelles	Miel Louis	a accepté'	Comte Pierre	a accepté'	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Combrès	Dohadille Augustin	a accepté	Benoist Clément	a accepté	
Planchamps	Coulomb Adolphe	a accepté	Ranc Louis Casimir	a accepté	
Pourcharesses	Balme Jules	a accepté	Boisset Adrien	a accepté	
Prévenchères	Ponderigne Pierre	a accepté	Traine Camille	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Chalbos François	a accepté			
La Bastide Puylaurant	Ponderigne Baptiste	a accepté	Roudil Clément	a accepté	
S <sup>t</sup> André Capceye	Pellemer Marcellin	a accepté	Domergue Paul	a accepté	
S <sup>t</sup> Jean Quayorne	Coulomb Joseph	a accepté	Mercier Casimir	a accepté	
Marvejols	Mendras Paul	a accepté	Beurier Alphonse	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Flouron Charles	a accepté	Reversat Joseph	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Ponderigne Joseph	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Julien Camille	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Chapelle Antonin	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	de Tramont André	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Jalannier Paul	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Dides Joseph	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Rouyon Jean	a accepté			
Autrenas	de Tramont Olivier	a accepté	de Tramont Ernest	a accepté	
Le Buisson	Portelier Jean B <sup>te</sup>	a accepté	Ponderigne Augustin	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Brun Paulin	a accepté			
Gabrias	Franchesse Cyprien	a accepté	Rousset Basile	a accepté	
Grèges	Gaillard Remy	a accepté	Chapon Charles	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Montrodat	Jalannier Jules	a accepté	Pelat Jean B <sup>te</sup>	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Malgoire Antoine	a accepté			
Palliers	Bardon Albert	a accepté	Boumiol Pierre	a accepté	
Reoules de Tumas	Bonnet Armand	a accepté	Dumas Stanislas	a accepté	
S <sup>t</sup> Bonnet de Chirac	Nègre Denis	a accepté	Boumiol Albert	a accepté	
S <sup>t</sup> Laurent de Muret	Pagès Urbain	a accepté	Garde Louis	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Gély Léopold	a accepté			
S <sup>t</sup> Léger de Peyre	Bunel Ephrem	a accepté	Noyéac Abel	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Cayroche Hippolyte	a accepté			
S <sup>t</sup> Alban	Vincens Albert	a accepté	Prinval Antoine	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Murit Marius	a accepté	Parent Jean B <sup>te</sup>	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Jalbert Jean Louis	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Dupeyron Marius	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Viola Guillaume	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Portal Théodore	a accepté			
Fontans	Roussel Théophile	a accepté	Rientort Henri	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Baffies Frédéric	a accepté			
Lajo	Julien Julien	a accepté	Julien Marius Fernand	a accepté	
S <sup>te</sup> Eulalie	Meyron Antoine	a accepté	Robert Jean	a accepté	
Serwerette	Ramadieu Jean B <sup>te</sup>	a accepté	Gichit Frédéric		
m d <sup>o</sup> m	de Moré Louis	a accepté			
Aumont	Botton Léon	a accepté	Robert Joseph	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Reversat Emile	a accepté			Protestation

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
La Chaze m d <sup>o</sup> m	Gras Hilarion Rapote Pierre	a accepté' a accepté'	Maurel Jean B <sup>te</sup>		
Tan. de Peyre m d <sup>o</sup> m	Rouzyre Augustin Reversat Jean Pierre	a accepté' a accepté'	Gras Jean B <sup>te</sup>	a accepté'	Déféré au Préfet
Yavols m d <sup>o</sup> m	Deloustal Prosper Fichit Léon	a accepté' a accepté'	Chalier Joseph	a accepté'	
S <sup>te</sup> Colombe de Peyre m d <sup>o</sup> m	Orty Leopold Dalle Cyprien	a accepté' a accepté'	Lacombe Léon	a accepté'	
S <sup>t</sup> Sauveur de Peyre d <sup>o</sup>	Bonnet Camille Robert Paulin	a accepté' a accepté'	Michel-Moise Emile	a accepté'	
La Canourgue m d <sup>o</sup> m	Tabre Gaston Barnier Léon	a accepté' a accepté'	Caplat Louis	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m cansillac	Imbert Auguste Clavel Charles	a accepté' a accepté'	Prieur Celestin	a accepté'	
Banassac m d <sup>o</sup> m	Monestier Albert Tabre Georges	a accepté' a accepté'	Seguin Carimin	a accepté'	
Canilhac	Solignac Lucien	a accepté'	Micalet Basile	a accepté'	
La Capelle Laval du Tarn m d <sup>o</sup> m	de Charpal Jules Viby Joseph Franlong Justin	a accepté' a accepté' a accepté'	Cartailhac Gustave Bissière Antoine	a accepté' a accepté'	
Montjézien S <sup>t</sup> Saturnin	Pouget Jules Quintin Joseph	a accepté' a accepté'	Imbert Albert Lacas Henri	a accepté' a accepté'	
La Fieule	Constans Armand	a accepté'	Quintin Henri	a accepté'	



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Chanac	Palmier Emilien	a accepté'	Sequin Louis	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Augade Albert	a accepté'			
Baryac	de Saboulin Boléna	a accepté'	Gerbal Jules	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Bonidan Antoine	a accepté'			
Cultures	Jammes Urbain	a accepté'	Alba Ambroise	a accepté'	
Esclanèdes	Brimont Urbain	a accepté'	Loqueboeuf Basile	a accepté'	
Les Salèles	Deltour Hilairion	a accepté'	Paparel Auguste	a accepté'	
Le Villardh	Laurens Justin	a accepté'	Malassagne Hippolyte	a accepté'	
S <sup>t</sup> Chély d'apcher	Vincens Fernand	a accepté'	albrisson Louis	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Rouse Timmin	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Guillot Antoine	a accepté'			
Albaret S <sup>te</sup> Marie	Bonnel Eugène	a accepté'	Chassang Jean B <sup>te</sup>	a accepté'	
d <sup>o</sup>	Loubat Pelise	a accepté'			
Arcomie	Montanier Théophile	a accepté'	Mourgues Guillaume	a accepté'	
Le Bacon	Attrayre Arsène	a accepté'	Pélégrin Philippe	a accepté'	
Berc	Chevalier Jean	a accepté'	Boulet Jean B <sup>te</sup>	a accepté'	
Les Bessons	Boyer Jean Pierre	a accepté'	Chassang Frédéric	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Boissonnade Pierre	a accepté'			
Blaignac	Charbon Augustin	a accepté'	Sabon Idore	a accepté'	
La Taze S <sup>t</sup> Julien	Ponsonville Emile	a accepté'	Poulalion Antoine	a accepté'	
Rimeije	Berthuit Auguste	a accepté'	Barrandon Frédéric	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Gémardin Jean B <sup>te</sup>	a accepté'			
Tournels	Barres Etienne	a accepté'	Albanche Vital	a accepté'	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Journels	Batifol Théodore	a accepté'			
Albaret-le-Comtal	Mourgues maine	a accepté'	Boumuge Jean Baptiste	a accepté'	
m d <sup>m</sup>	Salvan Théophile	a accepté'			
Argem d'Archer	Odoul Paulin	a accepté'	Paran Adrien	a accepté'	
Brion	Pieulon Jean B <sup>te</sup>	a accepté'	Renorton Augustin	a accepté'	
Chanchailles	Juery Antoine	a accepté'	Cilles Pierre Jean	a accepté'	
La Taze Montivernouse	Serre Pierre Jean	a accepté'	Vassal Joseph	a accepté'	
m d <sup>m</sup>	Ricoul Pierre Jean	a accepté'			
Noalhac	Seigny Privat	a accepté'	Bichon François	a accepté'	
S <sup>t</sup> Juery	Breschet Louis	a accepté'	Charreire Jean	a accepté'	
S <sup>t</sup> Laurent de Veyres	Sadoul Albert	a accepté'	Chalvet Léon	a accepté'	
Fernes	Mourgues Jacques	a accepté'	Berand Sebastian	a accepté'	
m d <sup>m</sup>	Boissonnade Joseph	a accepté'			
S <sup>t</sup> Germain du Feil	Jurquet Hilanion	a accepté'	Gely Camille	a accepté'	
m d <sup>m</sup>	Lafon François	a accepté'			
Chirac	Roujon Joseph	a accepté'	Chabert Etienne	a accepté'	
m d <sup>m</sup>	Bessier Etienne	a accepté'			
Les Hermaux	Belot Prosper	a accepté'	Sagnet Antoine	a accepté'	
Le Monastier	Valgalier maine	a accepté'	Boudet Augustin	a accepté'	
Pin Moris	Castanier Etienne	a accepté'	Rodier Fortuné	a accepté'	
S <sup>t</sup> Pierre de Nogaret	Delynech François	a accepté'	Maigre Jean Baptiste	a accepté'	
m d <sup>m</sup>	Reversat Amédée	a accepté'			
Les Salces	Bonnien Adilon	a accepté'	Mansillon Louis	a accepté'	
Jrélans	Imbert Joseph	a accepté'	Sinègre Antonin	a accepté'	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Malzien - Ville	Paulhae Léon	a accepté'	Portal Théophile	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Rozière Pierre	a accepté'			
Arnalhae	Archer Firmin	a accepté'	Orthac François	a accepté'	
Julianges	Albaret Barthélémy	a accepté'	Soulier Louis	a accepté'	
Malzien - Torain	Tabre Louis	a accepté'	Fuffery Auguste	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Julien Claude	a accepté'			
Paulhae	Roux Louis	a accepté'	Roussel Louis	a accepté'	
Prunnières	Soupin Jean B <sup>te</sup>	a accepté'	Merle Félix	a accepté'	
S <sup>t</sup> Léger du Malzien	Boussuge Vital	a accepté'	Meyrial Lagrange François	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Hugon Jean Pierre	a accepté'			
S <sup>t</sup> Pierre la Vieux	Certes Marius	a accepté'	Tosse Louis	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Brunet Casimir	a accepté'			
S <sup>t</sup> Privat - du - Tau	Besse Jacques	a accepté'	Journayre Privat	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Laurent Antoine	a accepté'			
Marbinals	Bergounhon Baptiste	a accepté'	Rascoussier Jean	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Deyan Michel	a accepté'			
Grandvals	Pelat main	a accepté'	Vainade Auguste	a accepté'	
Malbouyon	Bout Jean	a accepté'	Pagès Firmin	a accepté'	
Marchastel	Sattel Pierre	a accepté'	Champagne Camille	a accepté'	
Prunnières	de Las Cases Emmanuel	a accepté'	Hennet Henri	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Dalle Emile	a accepté'			
Reconles d'Arbrae	Valette Jean François	a accepté'	Valette Joachim	a accepté'	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Florac	Louis Dreyfus Louis	a accepté	Cabanel Siquion	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Melquion Carimin	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Bernard Gustave	a accepté			
Bédoués	Grandon Timmin	a accepté	Hue Léon	a accepté	
Les Boudons	Palmier Louis	a accepté	Pradeilles Urbain	a accepté	Protestation
m d <sup>o</sup> m	Pantel Pierre	a accepté			
Cocurès	Rampou François	a accepté	Rampou Léon	a accepté	
Issagnac	Boulet Aristide	a accepté	Compiang Auguste	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Saget Louis	a accepté			
m d <sup>o</sup> m	Mougnès Albert	a accepté			
Rousses	Saget Paul	a accepté	Gout Paul	a accepté	
S <sup>t</sup> Laurent de Fréves	Besside Arthur	a accepté	Sabatier Ernest	a accepté	
La Salle. Prunet	Delymès Alphonse	a accepté	Velay Almir	a accepté	
Vebron	Lévejac maine	a accepté	Fraisse Numa	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Privat adjoint	a accepté			
Barre	Mobherac Abel	a accepté	Alcais Paul	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Rouse Abel	a accepté			
Barrebech	Chanson Albin	a accepté	Pialot Jules	a accepté	
Cassagnas	Vier Coligny	a accepté	Rouvière Alfred	a accepté	
Gabrieac	Armand Gustave	a accepté	Cavalier Paul	a accepté	
Molezon	Gausson Ernest	a accepté	Bosquier Almir	a accepté	
Le Pompidou	Pelaton Noé	a accepté	Meynardier Albert	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Valmalle Florent	a accepté			
S <sup>pte</sup> Croise	Atger Joseph	a accepté	Lafrière Henri	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
S <sup>te</sup> Croix	Bouton Gaston	a accepté			
S <sup>t</sup> Julien d'Arpaon	Quittard Justin Albert	a accepté	Atger Celestin Ernest	a accepté	
S <sup>te</sup> Ennemie	Barronidon Maurice	a accepté	Coudere Joseph	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Pradailles Sylvain	a accepté			
La Malène	Arnal Joseph	a accepté	Arnal Marius	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Robert Fernand	a accepté			
Montbrun	Boutin Léon	a accepté	Delon Martin	a accepté	
Prades	Durand Joseph	a accepté	Bosc Arsène	a accepté	
Quezac	Dides Valentin	a accepté	Hierle Louis	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Almès Odilon	a accepté			
S <sup>t</sup> Ehély du Tarn	Robert Urbain	a accepté	Robert Arsène	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Donneizel Emile	a accepté			
S <sup>t</sup> Germain de Calberte	Maranda Auguste	a accepté	Bruce Numa	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Safont Maximi	a accepté			
Coblet de Deje	Plan Timmin	a accepté	Plan Joseph	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Telgeivolles Albin	a accepté			
Moissac	Rouvière Fernand	a accepté	Jouanen Félix	a accepté	
S <sup>t</sup> André de Lanize	Canonge Régis	a accepté	Jouanen Paul Ernest	a accepté	
S <sup>t</sup> Etienne Vallée Française	Pic Ernest	a accepté	Martin Julien	a accepté	
m d <sup>o</sup> m	Verdelhan Albert	a accepté			
S <sup>t</sup> Hilain de Lavit	Chaptal Albert	a accepté	Vielhouves Marceau	a accepté	
S <sup>t</sup> Julien des Points	Gayaise Clodomir	a accepté	Leyris Hippolyte	a accepté	
S <sup>t</sup> Martin de Bonbau	Brun Edouard	a accepté	Jouanen Numa	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Martin de Bourbonx	Garnier Ruben	a accepté'			
St Martin de Sansus-le	Rauzier Ruben	a accepté'	Rouvert Honoré	a accepté'	
St Michel de Dèze	Larguier crimi'		Liquière Arthur	a accepté'	
St Privat de Vallongue	Dussaut Arthur	a accepté'	Salles Ernest	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Saltet Numa	a accepté'			
Le Massegros	Manny Albert	a accepté'	Labiron Carimi	a accepté'	
Le Recouse	Sabatier Marcellin	a accepté'	Cortes Charles	a accepté'	
St Georges de Lévejac	Blanc Celestin	a accepté'	Roujon Armand	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Constantin Jules	a accepté'			
Les Vignes	Badarouse Fortune'	a accepté'	Costecalde Jules	a accepté'	
St Rome de Dolan	Monestier Jean	a accepté'	Carrière Omer	a accepté'	
Merpueis	Pages Joseph	a accepté'	Lapeyre Paul	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Cavalier Léon	a accepté'			
m d <sup>o</sup> m	Pages Gabriel	a accepté'			
Chammet de Tourque	Pages Jules	a accepté'	Bertrand Louis	a accepté'	
Gatuzières	Gache Louis	a accepté'	Gache François	a accepté'	
Hures	Michel Urbain	a accepté'	Gal Denis	a accepté'	
La Parade	Arnal Caliste	a accepté'	Arnal Henri	a accepté'	
Le Rozier	Graille Louis	a accepté'	Curvelier Louis	a accepté'	
St Pierre des Frapiers	Pouget Pierre Jean Justin	a accepté'	Puyol Louis	a accepté'	
Pont de Montvert	Roumieu Eugène	a accepté'	Chapelle Ernest	a accepté'	
m d <sup>o</sup> m	Albaric Emile	a accepté'			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Chaussmet de Logère	Silvin Frédéric	a accepté	Boissier Calixte	a accepté	
m d <sup>e</sup> m	Fessier Clavis	a accepté			
St Andréol de Clerquemont	Vidal Henri	a accepté	Fassebois Muma	a accepté	
St Préal de Ventalon	Vidal Emile	a accepté	Pages Leopold	a accepté	
St Maurice de Ventalon	Prosper Alphonse	a accepté	Richard Albert	a accepté	
Vialas	Vielyauf Edilon	a accepté	Meynadier Ferdinand	a accepté	
m d <sup>e</sup> m	Fin Alcide	a accepté			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Mende*, le *12* Décembre *1923*.



*dey*



DÉPARTEMENT  
de La Lozère

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT  
DU 9<sup>ème</sup> BUREAU DE VOTE.



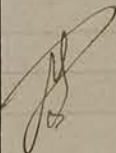


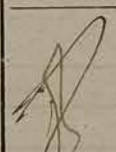
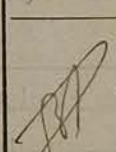
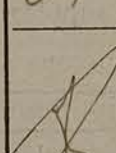
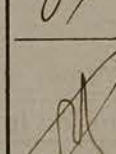
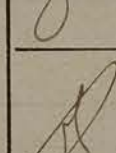
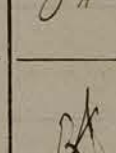
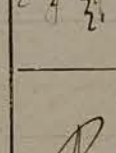
(N°s 186 à 344 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

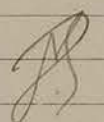

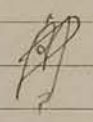
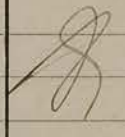
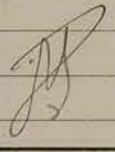
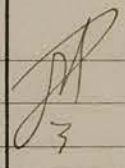

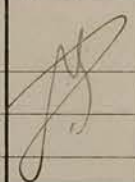

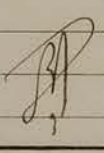
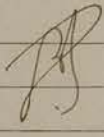
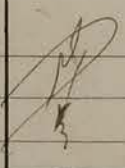
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le \_\_\_\_\_ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.



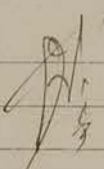
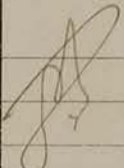

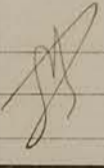
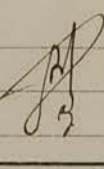
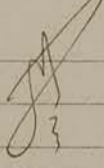
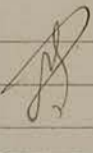
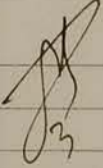
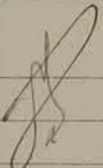

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

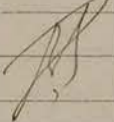
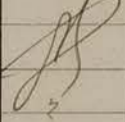
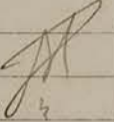


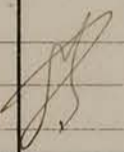
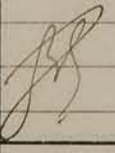
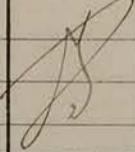

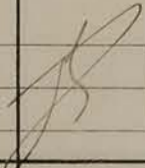
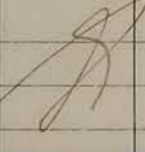
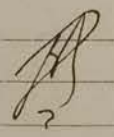
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

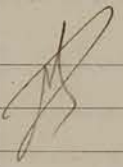


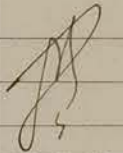


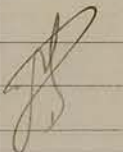
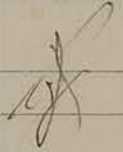

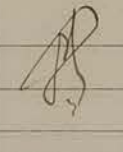
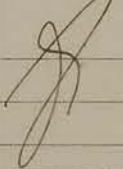

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

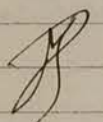
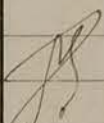
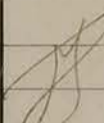
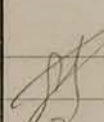
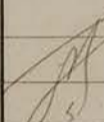
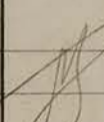
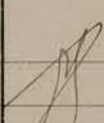
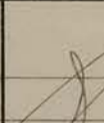
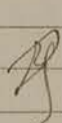
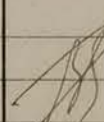
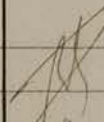

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
186	Jaffuel Cheophile Conseiller d'Arrondissement					
187	Galbert Jean Louis Délégué St-Alban					
188	Gammes Urbain Délégué Cultures					
189	Jourdan Antoine Délégué Arzene de Bandon					
190	Jouve Alban Délégué Chaudefrae					
191	Jouve Jean Baptiste Délégué Arzene de Bandon					
192	Juéry Antoine Délégué Chauhaillès					
193	Julien Camille Délégué Marvéjols					
194	Julien Claude Délégué Malzieu Forain					
195	Julien Julien Délégué Lajo					
196	Jurquet Hilariion Délégué St Germain du Castel					
197	Lafon François Délégué St Germain du Castel					




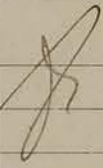
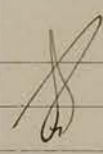

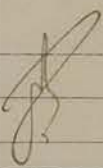
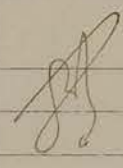
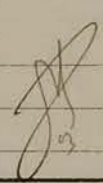

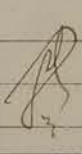
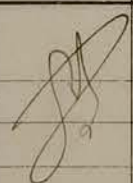
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
198	Lafon Maximi Délégué S <sup>t</sup> Germain de Calberte					
199	Gaget Jules Conseiller Général					
200	Gaget Louis Délégué Spagnac					
201	Gaget Paul Délégué Bousses					
202	de La Bondie de la Borie Raoul Conseiller Général					
203	de La Bondie de la Borie René Conseiller d'Arrondissement					
204	Lamarque Louis Conseiller Général					
205	Laporte Pierre Délégué La Chaze					
206	Garguer Aimé Délégué S <sup>t</sup> Michel de Pèze					
207	de Las Cases Emmanuel Délégué Ponsuejols					
208	de Las Cases Philippe Conseiller Général					
209	Lasmayoux Félix Délégué M <sup>or</sup> vide					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
210	Lauraire Jean Baptiste Délégué Ricourt					
211	Lauraire Joseph Délégué Chastel Nouvel					
212	Laurens Justin Délégué Le Villard					
213	Laurent Antoine Délégué D'Uvat du Fau					
214	Lévêjac Maire Délégué Vabron					
215	de Ligonnières Bernard Conseiller d'Arrondissement					
216	de Longevialle Louis Conseiller Général					
217	Loubat Félix Délégué Albaret 1 <sup>er</sup> Marie					
218	Louis Dreyfus Louis Délégué Florac					
219	Malaval Odilon Délégué Balnières					
220	Malgoire Antoine Délégué Montrodât					
221	Maligou Antoine Délégué Servières					



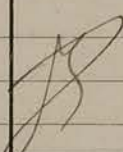
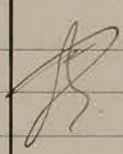
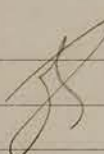


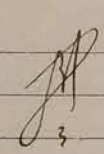
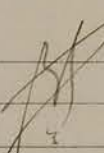



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
222	Maranda Auguste Délégué St Germain de la Ferté					
223	Marion Paul Conseiller Général					
224	Martin Hippolyte Délégué Boelles					
225	Masson Etienne Délégué Le Born					
226	Mathieu Auguste Délégué St Flour de Mercœur					
227	Maurin Eugène Délégué Meude					
228	Maurin François Emile Conseiller d'Arrondissement					
229	Maurin Pierre Délégué Montbel					
230	Maurines Pierre Délégué Luc					
231	Mauzy Albert Délégué Le Manegros					
232	McElquion Camille Délégué Florac					
233	Mcely Paul Délégué St Etienne du Val d'Annoy					

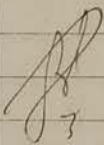
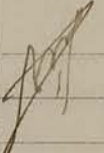
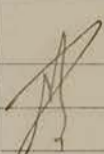

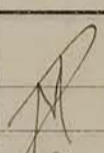
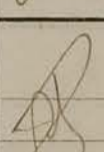
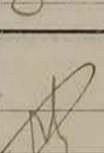
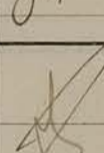
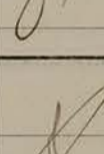
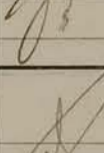
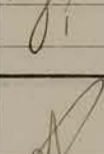
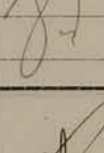
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
234	Monctras Paul Délégué Marvejols					
235	Meyran Antoine Délégué S <sup>t</sup> Eulalie					
236	Meyran Baptiste Délégué S <sup>t</sup> Bonnet de Mont <sup>x</sup>					
237	Michel Jean Pierre Délégué S <sup>t</sup> Julien du Courmel					
238	Michel Urbain Délégué Fleures					
239	Moulhérae Abel Délégué Barre					
240	Monestier Albert Délégué Bananas					
241	Monestier Jean Délégué S <sup>t</sup> Rome de Dalan					
242	Montanier Chérophile Délégué Arcornie					
243	de Moire Louis Délégué Servertte					
244	Moulin Baptiste Délégué Les Laubies					
245	Moure Alexandre Conseiller d'arrondissement					

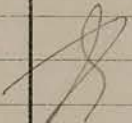
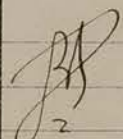
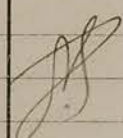


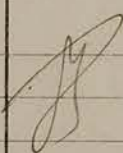
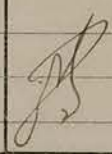
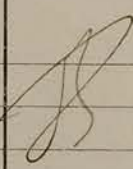
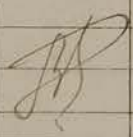
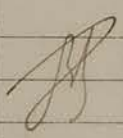


NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
246	Mourgues Albert Délégué Espagnac					
247	Mourgues François Délégué Chastanier					
248	Mourgues Jacques Délégué Coermes					
249	Mourgues Maurice Délégué Albaret le Comtal					
250	Mégre Denis Délégué St Bonnet de Gironne					
251	Mégre Pierre Délégué Châteauneuf					
252	Méhel Louis Délégué Les Balnettes					
253	Murit Emile Délégué Les Gaudies					
254	Murit Marius Délégué St Alban					
255	Odoul Paulin Délégué Arzenac d'Arques					
256	Osty Leopold Délégué St Colomb de Peyre					
257	Oziol Albert Délégué Lachamp					


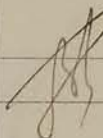
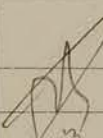

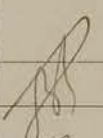
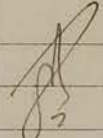
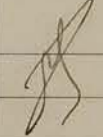
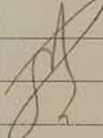
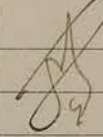
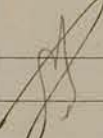
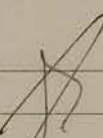

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
258	<del>Pages Jules</del> Délégué Traissinet de Fourques	Bertrand Louis				Délégué empêché
259	Pages Urbain Délégué St Laurent de Murat					
260	Pages Vincent Délégué Rochennes					
261	Palmier Emilian Délégué Chanac					
262	Palmier Louis Délégué Les Bondons					
263	Pantel Pierre Délégué Les Bondons	Pradettes Urbain				
264	Paradis Albert Délégué Langogne					
265	Paulet Jean Baptiste Délégué Altier					
266	Paulet Victor Délégué Auroux					
267	Paulhae Lon Délégué Malzieu Ville					
268	Pelat Maire Délégué Grandvois					
269	Pelatan Noël Délégué Le Pompidou					


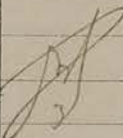

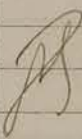
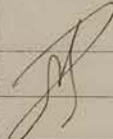
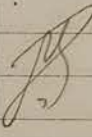
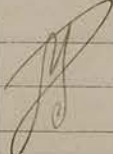
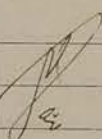

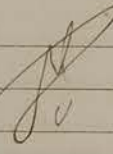
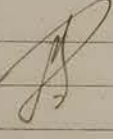



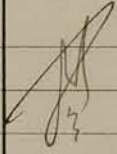
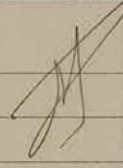
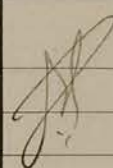
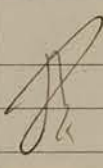
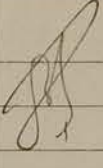
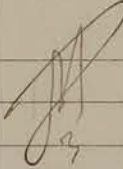
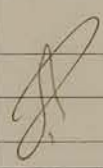
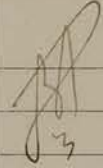
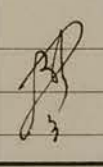
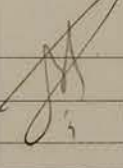
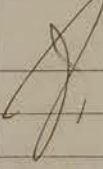
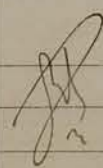
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
270	Pelissier Emile Délégué Cubières					
271	Pellequer Marcellin Délégué St-André Caprière	Domergue Paul				Délégué empêché
272	Peytavin François Délégué Allenc					
273	Peytavin Mairo Délégué Mas d'Orcières					
274	Philip Jean Baptiste Délégué St-Etienne du Valdonnez					
275	Pic Ernest Délégué St-Etienne Volles Francais					
276	Pigère Jean Délégué Badaroux					
277	Pin Alcide Délégué Vialas					
278	Plan Firmin Délégué Collet de Dèze					
279	Platon Charles Conseiller Général					
280	Podevigne Joseph Délégué Marvejols					
281	Ponsomaille Emile Délégué La Fage St-Julien					


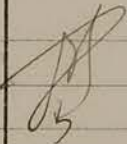
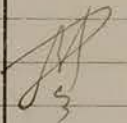

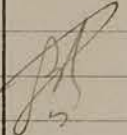
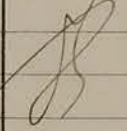
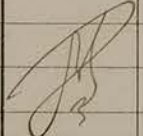

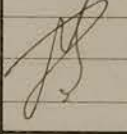
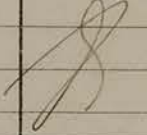
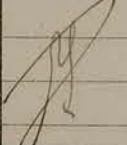
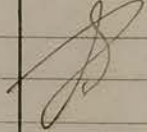
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
282	Portal Edoardo Délégué S <sup>t</sup> Alban					
283	Portatier Auguste Conseiller d'Arrondissement					
284	Portatier Jean Baptiste Délégué Le Buisson					
285	Poudevigne Baptiste Délégué La Bastiole Vuy Laurent					
286	Poudevigne Pierre Délégué Trévencières					
287	Pouget Jules Délégué Montgérieux					
288	Pouget Pierre Jean Justin Délégué S <sup>t</sup> Pierre des Crepriers					
289	Poujol Casimir Conseiller d'Arrondissement					
290	Pradeilles Maire Délégué S <sup>t</sup> Bazile					
291	Pradeilles Hyacinthe Délégué S <sup>t</sup> Enemie					
292	Pranlong Justin Délégué Laval du Carn					
293	Préget Jean Délégué Estables					

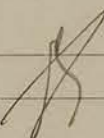

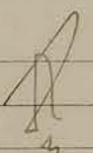
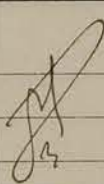
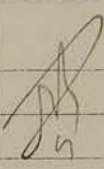
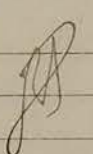
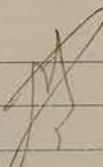
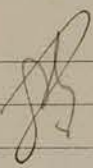
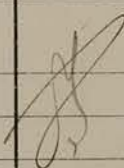
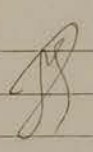
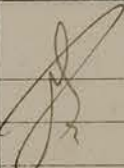
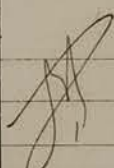
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
294	Privat adjoint Délégué Vekron					
295	Prospect Alphonse Délégué St-Maurice de Ventalon					
296	Quintin Joseph Délégué St-Saturnin					
297	Rabanit Jean Louis Délégué Chasserades					
298	Rebeyrolle Auguste Délégué St-Symphorien					
299	Ramadier Jean Baptiste Délégué Serverette					
300	Rambaud Joseph Délégué St-Paul-le-Froid					
301	Rampou François Délégué Cocarès					
302	Rauzier Paulin Délégué St-Martin de Larroche					
303	Reboul Jean Délégué Altier					
304	Remize Jean Pierre Conseiller Général					
305	Reversat Amédée Délégué St-Pierre de Logaret					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
306	Reversat Emile Délégué Aumont					
307	Reversat Jean Pierre Délégué Fau de Peyre					
308	Richard Louis Délégué St-Julien du Courmel					
309	Ricoul Pierre Jean Délégué La Forge Montisvernoux					
310	Robert Fernand Délégué La Maline	Arnal Maurice				
311	Robert Poulin Délégué St-Sauveur de Peyre					
312	Robert Urbain Délégué St-Chely du Carn					
313	Roche Pierre Délégué Grandrieu					
314	Roudil Auguste Délégué Grandrieu					
315	Roudil Justin Eugène Conseiller Général					
316	Rouffiac Gabriel Conseiller Général					
317	Roujon Jean Délégué Marvéjols					

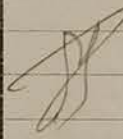
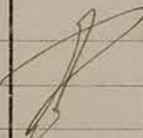

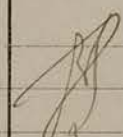
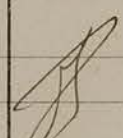
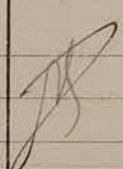


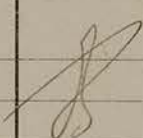
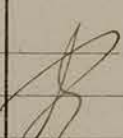
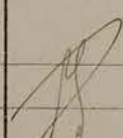
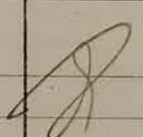
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
318	Roujon Joseph Délégué Chirac					
319	Roumejon Eugène Délégué Pont-de-Montvert					
320	Roussel Chlophile Délégué Fontans					
321	Rouvière Emile Conseiller d'arrondissement					
322	Rouvière Félise Délégué St-Beymer					
323	Rouvière Fernand Délégué Moissac					
324	Roux Abel Délégué Barre					
325	Roux Auguste Conseiller Général					
326	Roux Fernand Conseiller Général					
327	Roux Firmin Délégué St-Chély d'Apcher					
328	Roux Louis Délégué Poulhaac					
329	Rouzeire Augustin Délégué Sau-de-Peyre					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
330	Bozière Pierre Délégué Malzieu-Ville					
331	Sabatier Marcellin Délégué Le Rocoux					
332	de Saboulin Bolina Délégué Barjac					
333	Sadoul Albert Délégué St-Laurent d'Yrieux					
334	Sadoul François Conseiller d'Arrondissement					
335	Sattel Pierre Délégué Marchastel					
336	Sallet Rouma Délégué Privat de Vallongue					
337	Salmon Chippole Délégué Albaret - C. Cantal					
338	Sarrouy Basile Conseiller d'Arrondissement					
339	Sarrouy Joseph Conseiller Général					
340	Secord Jules Délégué Laubert					
341	Seguy Privat Délégué Roalhac					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
342	Terre Pierre Jean Délégué La Fage Montliverneux					
343	Terroul Etienne Délégué Langogne					
344	Tinègre Lucien Délégué Mende					
345	Tirvin Frédéric Délégué Fraissinet-de-Lozière					
346	Tolignac Lucien Délégué Camilhac					
347	Toucheon Joseph Délégué Chamradès					
348	Toulpin Charles Conseiller d'Arrondissement					
349	Toulpin Jean Baptiste Délégué Prunières					
350	Calagrand Etienne Délégué Cubières					
351	Calansier Charles Conseiller Général					
352	Calansier Jules Délégué Montrodat					
353	Calansier Paul Délégué Marsolès					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
354	Cardieu Jules Délégué Estables					
355	Cardieu Pierre Délégué Belvézet					
356	Ceissier Clovis Délégué Traissinet de Lozère					
357	Cerrisse François Délégué St Symphorien					
358	Cichet Henri Conseiller Général					
359	Cichet Lion Délégué Jarols					
360	Cichet Pierre Jean Délégué St Denis					
361	Cicillon Jean Baptiste Délégué Brion					
362	Crauchem Gyrion Délégué Gabrias					
363	Valette Jean François Délégué Rocoules d'Aubrac					
364	Valgalier Maire Délégué Le Monastier					
365	Valmalle Florent Délégué Le Pompidou					



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
366	Verdelhan Albert Délégué S <sup>t</sup> Etienne V <sup>o</sup> Française					
367	de Verdilhac des Mottes René Conseiller Général					
368	Vezou Indore Délégué S <sup>t</sup> Prizal d'Albuges					
369	Viala Guillaume Délégué S <sup>t</sup> Alban					
370	Vibey Joseph Délégué Laral du Carn					
371	Vidal Emile Délégué S <sup>t</sup> Prizal de Ventalon					
372	Vidal Henri Délégué S <sup>t</sup> Aude d'Alquemerat					
373	Vielzeuf Odilon Délégué Violas					
374	Vier Poligny Délégué Caragnas					
375	Vincens Albert Délégué S <sup>t</sup> Alban					
376	Vincens Fernand Délégué S <sup>t</sup> Phély d'Alpcher					
377	Vincent Henri Délégué Lanuéjols					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent quatre vingt deux électeurs.

A *Mende*, le *28 décembre* 1928.

Le Préfet,

*deuy*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent quatre vingt deux* émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*Essou*

Les Scrutateurs,

*Jour*  
*Soubasine*  
*Et*  
*Amberg*

DÉPARTEMENT

de la Lozère

MODÈLE N° 7.

3/

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1<sup>er</sup> BUREAU DE VOTE.

(N°s 1 à 189 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

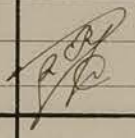
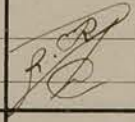


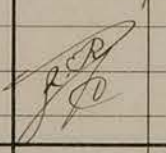
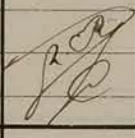

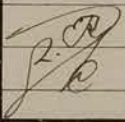


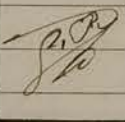
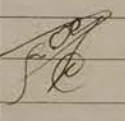
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le \_\_\_\_\_ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.


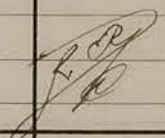

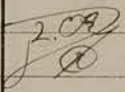




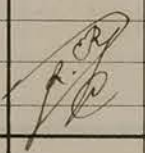
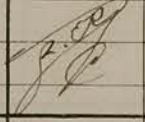
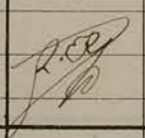

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Albaret Barthélémy Délégué Juliénages					
2	Albaret Césaire Conseiller d'Arrondissement					
3	Albaric Emile Délégué Pont-de-Montvert.					
4	Albouy Casimir Délégué Cubières					
5	Albouy Justin Délégué Montbel					
6	Alméras Louis Conseiller Général					
7	Almès Odilon Délégué Quézac					
8	d'Alteroche Auguste Conseiller d'Arrondissement					
9	Amarquier Henri Délégué Langogne					
10	André Jean Baptiste Conseiller d'Arrondissement					
11	Archer Firmin Délégué Chaulhac					
12	Armand Gustave Délégué Gabriac					


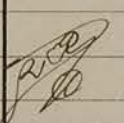
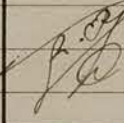
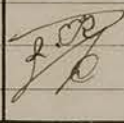
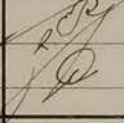
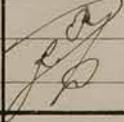
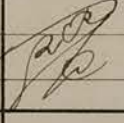
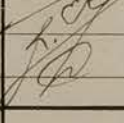
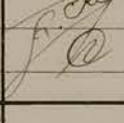
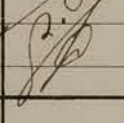
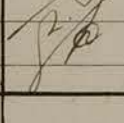
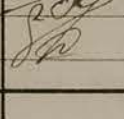
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Armand Joseph Délégué Langogne					
14	Arnal Henri Délégué La Parade					
15	Arnal Joseph Délégué La Malène					
16	Arragon Henri Conseiller d'arrondissement					
17	Atger Joseph Délégué St Croix					
18	Attrazie Arsène Délégué Le Bacon					
19	Augaole Albert Délégué Chanac					
20	Aujoulat Alphonse Délégué Cheylard l'Église					
21	Aujoulat Joseph Délégué Lac					
22	Avanturier Pierre Délégué Savat Atger					
23	Badaroux Fortuné Délégué Les Vignes					
24	Baffio Frédéric Délégué Pontars					

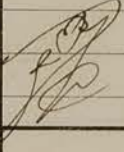
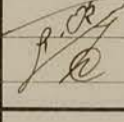
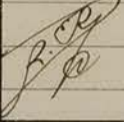
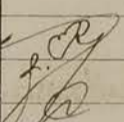
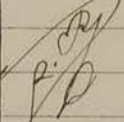
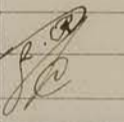
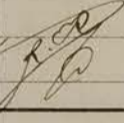
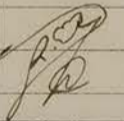
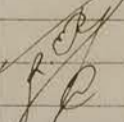
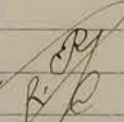

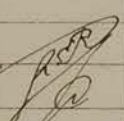
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Balmadier Adrien Délégué St Jean La Fouillouse					
26	Balme Jules Délégué Tourharez					
27	Balmelle Auguste Délégué Bagnols-les-Bains					
28	Balmelle Henri Délégué Mende					
29	Bardon Ernest Délégué Palhers					
30	Barnier Léon Délégué La Canourgue					
31	Barrandon Maurice Délégué St Enimie					
32	Barris Etienne Délégué Fournels					
33	Barthélémy Alexandre Conseiller d'Arrondissement					
34	Batifol Théodore Délégué Fournels					
35	Bayle Antonin Léon Délégué St-Colombe d'Auroux					
36	Belot Prosper Délégué Les Hermaux					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Benoit Henri Délégué Langogne					
38	Berbonde Maire Délégué St Denis					
39	Bergounhon Alphonse Conseiller d'Arrondissement					
40	Bergounhon Baptiste Délégué Florac					
41	Bernard Edouard Délégué Naussac					
42	Bernard Gustave Délégué Florac					
43	Bernard Philippe Conseiller d'Arrondissement					
44	Bernon Henri Délégué Vicourt					
45	Berthuit Auguste Délégué Primièze					
46	Bertrand François Délégué Langogne					
47	Besse Jacques Délégué St-Vincent du Fau					
48	Besside Arthur Délégué St-Laurent-de-Grèzes					

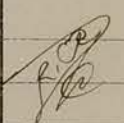



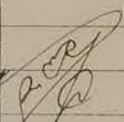
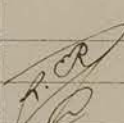
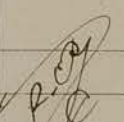
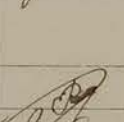
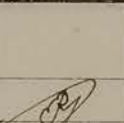
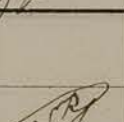
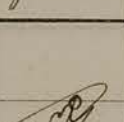
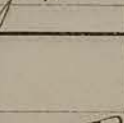
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	Bessière Étienne Délégué Charac					
50	Bilhol Pierre Délégué Langogne					
51	Blanc Basile Délégué St-Paul le-Froid					
52	Blanc Célestin Délégué St-Georges-de-Lévéjac					
53	Blanc Joseph Délégué Villefort					
54	Boiral Pierre Délégué St-Hélène					
55	Boissonnade Joseph Délégué Termes					
56	Boissonnade Pierre Délégué Les Bessons					
57	Bon François Conseiller d'Arrondissement					
58	Bonicel Célestin Délégué Chadenet					
59	Bonidan Antoine Délégué Barjac					
60	Bennal Jean Délégué Charlet-Nouvel					



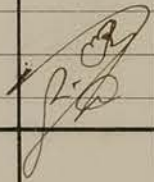
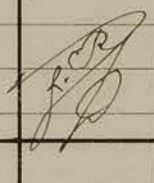
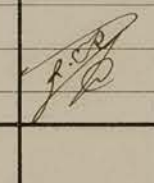
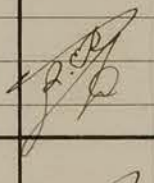
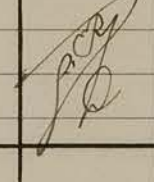
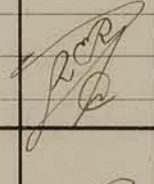
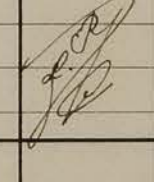
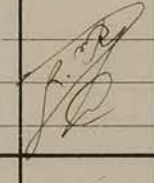
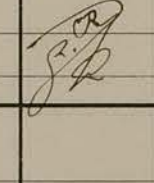
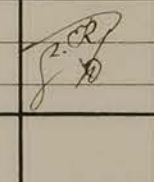
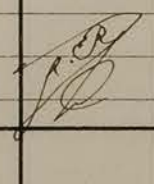
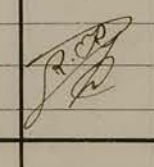
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Bouneville François Délégué Grandrieu					
62	Bonnel Eugène Délégué Albarot S <sup>t</sup> Moarie					
63	Bonnet Adrien Délégué Pierrefigère					
64	Bonnet Armand Délégué Becoules de Fumas					
65	Bonnet Camille Délégué S <sup>t</sup> Sauveur de Peyre					
66	Bonnet de Palherets Député					
67	Bonnet Victor Délégué Châteauneuf					
68	Bonnieu Odilon Délégué Les Salces					
69	Bottou Léon Délégué Aumont					
70	Boudon Bernard Conseiller Général					
71	Boudon Gaston Délégué S <sup>t</sup> Croix					
72	Boulet Aristide Délégué Espagnac					


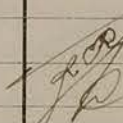

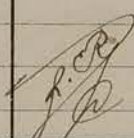
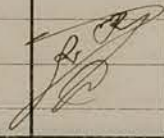
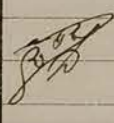
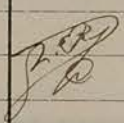
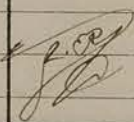
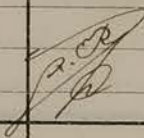
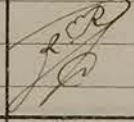

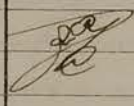
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Boulet Ernest Conseiller d'Arrondissement					
74	Boulet François Délégué Mas d'Ornières					
75	Bourrier Auguste Délégué Rieutort					
76	Bousquet Edouard Délégué Mende					
77	Bousquet Moaire Délégué Badaroux					
78	Bousuge Vital Délégué St Léger du Malzieu					
79	Bout Jean Délégué Malbouzon					
80	Boutin Lion Délégué Montbrun					
81	Boyer Jean Pierre Délégué Les Bessons					
82	Brémont Urbain Délégué Esclanèdes					
83	Breschet Louis Délégué St Jérémy					
84	Bresson Baule Délégué La Panouse	Chalbos, Francon				

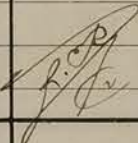

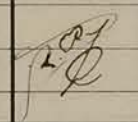

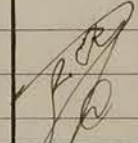
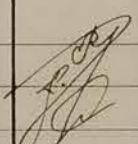
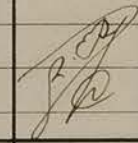
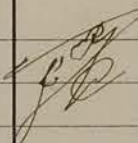

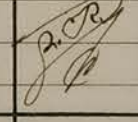

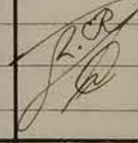
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Bresson Joseph Conseiller d'arrondissement.					
86	Bringer Louis Député					
87	Brun Edouard Délégué St-Martin de Boubaux					
88	Brun Paulin Délégué Le Buisson	Jouderique Justin				
89	Brunel Ephrem Délégué St-Leger de Peyre					
90	Brunel François Délégué Mcende					
91	Brunel Marius Délégué Langogne					
92	Brunet Casimir Délégué St-Pierre le Vieux					
93	Buisson Cyprien Conseiller d'arrondissement					
94	Canonge Piepès Délégué St-André de Lancize					
95	Castanier Etienne Délégué Pen-Morvies	Rodier, Fortuné				
96	Caussignac Marius Délégué Mcende					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
97	Cavalier Léon Délégué Mœyrueix					
98	Cayroche Hippolyte Délégué St Léger de Peyre					
99	Certes Marius Délégué St Pierre le Vieux					
100	Chabert Isidore Délégué Allenc					
101	Chabanon Etienne Délégué St Gal					
102	Chalbos François Délégué Préonchières					
103	Chaler Augustin Délégué Ribennes					
104	Chambon Vital Délégué Auroux					
105	de Chambran Député					
106	Chanson Albin Délégué Bassurels					
107	Chapelle Antonin Délégué Marvejols					
108	Chaptal Albert Délégué St Hilain de Lavit					

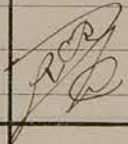

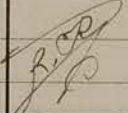
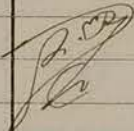
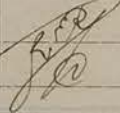
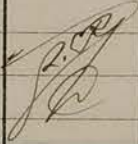
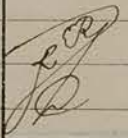


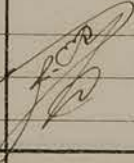


NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
109	Chaptal Augustin Délégué Nœnde					
110	Chaptal Casimir Délégué Brenoux					
111	Charbonnel Jean Baptiste Délégué St Amans					
112	Chardenon Gabriel Conseiller d'Arrondissement					
113	Chardon Augustin Délégué Blaignac					
114	de Charval Jules Délégué La Capelle					
115	Chaze Louis Délégué St Jean la Fouillouse					
116	Chevalier Jean Délégué Berc					
117	Chirac Maurice Délégué Chambon-le-Château					
118	Clavel Charles Délégué Auxillac					
119	Comte Jean Baptiste Délégué St Bonnet de Mont <sup>z</sup>					
120	Constans Amans Délégué La Cuvole					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
121	Contastin Jules Délégué S <sup>t</sup> Georges de Lévejac					
122	Coulomb Adolphe Délégué Planchamp					
123	Coulomb Joseph Délégué S <sup>t</sup> Jean Chazorne					
124	Cour Guillaume Conseiller Général					
125	Courtaliac Frédéric Délégué S <sup>t</sup> Sauveur de Ginestoux					
126	Crès Mairie Délégué La Villedieu					
127	Dalle Cyprien Délégué S <sup>t</sup> Colombes de Peyre					
128	Dalle Emile Délégué Pimaujols					
129	Daudé Paulin Conseiller Général					
130	Dejean Michel Délégué Harbinas					
131	Delaspre Jean Baptiste Délégué Pierrefiche					
132	Deloustal Prosper Délégué Javols					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
133	Delpuech Alphonse Délégué La Salle Trunet					
134	Delpuech François Délégué St Pierre de Nogaret					
135	Deltour Kitarion Délégué Les Salles					
136	Deltour Urbain Conseiller Général					
137	Dides Joseph Délégué Maréjols					
138	Dides Valentin Délégué Quézac					
139	Doladille Augustin Délégué Combret					
140	Domeizel Joseph Conseiller d'Arrondissement					
141	Domergue Henri Délégué Langogne					
142	Doumeizel Emile Délégué St Chély du Carn					
143	Dubois Blaise Délégué Rocles					
144	Ducos Hubert Délégué Villefort					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
145	Du Peyron Marius Délégué St-Alban					
146	Durand Joseph Délégué Chaudeyrac					
147	Durand Joseph Délégué Prades					
148	Dussaut Arthur Délégué St Pivat de Vallongue					
149	Fabre Gaston Délégué La Canourgue					
150	Fabre Georges Délégué Banassac					
151	Fabre Louis Délégué Malzieu Forain					
152	Fages Gabriel Délégué Meyrueis					
153	Fages Joseph Délégué Meyrueis					
154	Felgeirolles Alois Délégué Collet de Dèze					
155	Ferrand Joseph Délégué Le Bleyrard					
156	Ferrier Adrien Délégué Lamuéjols					



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
157	Flouren Charles Délégué Marvejols					
158	Folcher Elie Conseiller d'Arrondissement					
159	Folcher Victorin Conseiller d'Arrondissement					
160	Fourcade Charles Délégué Gachamp					
161	Fraisse Jean Délégué Felouse					
162	de Framond André Délégué Marvejols					
163	de Framond Olivier Délégué Antranas					
164	Gacke Louis Délégué Gatzuzières					
165	Gaillard Rémy Délégué Grèzes					
166	Gaillardon Fernand Conseiller Général					
167	Garnaud André Délégué Chambon-le-Château					
168	Garnier Ruben Délégué St-Martin de Boubaux					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le Délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
169	Gausson Ernest Délégué Molezon					
170	Gazaux Clodomir Délégué St-Julien des Points					
171	Gély Léopold Délégué St-Laurent de Muret					
172	Gémardin Jean Baptiste Délégué Poimeize					
173	Géminard Emile Conseiller d'arrondissement					
174	Goutte Jean Baptiste Délégué Servières					
175	Graille Louis Délégué Le Rozier					
176	Grandon Firmin Délégué Bédouès					
177	Gras Hilariou Délégué La Chaze					
178	Guillot Antoine Délégué St-Chély d'Apecher					
179	Guillot Jean Baptiste Conseiller d'arrondissement					
180	Guittard Justin Délégué St-Julien d'Arpaon					



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent quatre vingt cinq* électeurs.

A *Mende*, le *28 décembre* 1923.

Le Préfet,

*Hervey*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent quatre vingt quatre* émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*Marnis*

Les Scrutateurs,

*Pelat*

*CS. Bourgeois*

*Palette*

*R. Roussier*

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Albaret Barthélemy	Délégué Julianges		
2	Albaret Célestin	Conseiller d'Arrondissement		
3	Albaric Emile	Délégué Pont-de-Montvert		
4	Albouy Casimir	Délégué Cubières		
5	Albouy Justin	Délégué Montbel		
6	Alméras Louis	Conseiller Général		
7	Almès Edilon	Délégué Quézac		
8	d'Altéroche Auguste	Conseiller d'Arrondissement		
9	Amargier Henri	Délégué Langogne		
10	André Jean Baptiste	Conseiller d'Arrondissement		
11	Archer Firmin	Délégué Chauliac		
12	Armand Gustave	Délégué Gabrielac		
13	Armand Joseph	Délégué Langogne		
14	Arnal Henri	Délégué La Parade		M. Arnal Caliste Délégué désigné le 19 Décembre 1883
15	Arnal Joseph	Délégué La Malène		
16	Arragon Henri	Conseiller d'Arrondissement		
17	Atger Joseph	Délégué St Croix		
18	Attrazic Arsène	Délégué Le Bacon		
19	Augade Albert	Délégué Chanac		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
20	Aujoulat Alphonse	Délégué Chappard l'Église		
21	Aujoulat Joseph	Délégué Luc		
22	Wantarier Pierre	Délégué Savat Atger		
23	Badaroux Fortuné	Délégué Les Vignes		
24	Basse Frédéric	Délégué Fontans		
25	Balmadier Adrien	Délégué St-Jean la Fouillouse		
26	Balme Jules	Délégué Pourcharesse		
27	Balmelle Auguste	Délégué Bagnols les Bains		
28	Balmelle Henri	Délégué Mende		
29	Bardon Ernest	Délégué Calhers		
30	Barnier Léon	Délégué La Canourgue		
31	Barrandon Maurice	Délégué St-Etienne		
32	Barres Etienne	Délégué Fournels		
33	Barthélemy Alexandre	Conseiller d'arrondissement		
34	Batisol Chéolore	Délégué Fournels		
35	Bayle Antonin Léon	Délégué St-Colombe d'Aurooux		
36	Belot Prosper	Délégué Les Hermaux		
37	Benoit Henri	Délégué Langogne		
38	Berbonde Maire	Délégué St-Denis		
39	Bergounhon Alphonse	Conseiller d'arrondissement		
40	Bergounhon Baptiste	Délégué Hortsinais		
41	Bernard Edouard	Délégué Haussac		Élection de M. Niala auetme annulée par le Comité de Préfecture
42	Bernard Gustave	Délégué Florac		
43	Bernard Philippe	Conseiller d'arrondissement		
44	Bernou Henri	Délégué Ricardot		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
45	Berthaut Auguste	Délégué Rimeize		
46	Bertrand François	Délégué Langogne		
47	Besse Jacques	Délégué S <sup>t</sup> Privat des Fau		
48	Besside Arthur	Délégué S <sup>t</sup> Laurent de Trèves		
49	Bessière Étienne	Délégué Chirac		
50	Bilhot Pierre	Délégué Langogne		
51	Blanc Basile	Délégué S <sup>t</sup> Paul le Froid		
52	Blanc Célestin	Délégué S <sup>t</sup> Georges de Selvejoc		
53	Blanc Joseph	Délégué Villefort		
54	Boiral Pierre	Délégué S <sup>t</sup> Hélène		
55	Boissonnade Joseph	Délégué Cornes		
56	Boissonnade Pierre	Délégué Les Bessons		
57	Bon François	Conseiller d'arrondissement		
58	Bonicele Célestin	Délégué Chadenet		
59	Bonidan Antoine	Délégué Barjoux		
60	Bonnat Jean	Délégué Chastel Nouvel		
61	Bonnefille François	Délégué Grandrieu		
62	Bonnuel Eugène	Délégué Albaret S <sup>t</sup> Marie		
63	Bonnet Adrien	Délégué Pierre fiche		
64	Bonnet Armand	Délégué Becoubes de Fumas		
65	Bonnet Camille	Délégué S <sup>t</sup> Sauveur de Peyre		
66	Bonnet de Palherets	Député		
67	Bonnet Victor	Délégué Châteauneuf		
68	Bonnieu Odilon	Délégué Les Salces		
69	Bottou Léon	Délégué Aumont		
70	Boudon Bernard	Conseiller Général		Protestation rejetée par le Conseil de Préfecture

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
71	Boudon Gaston	Délégué St Croix		
72	Boulet Aristide	Délégué St Jagnac		
73	Boulet Ernest	Conseiller d'arrondissement		
74	Boulet François	Délégué Mas d'Orrières		
75	Bourrier Auguste	Délégué Ricourt		
76	Bousquet Edouard	Délégué Menole		
77	Bousquet Maire	Délégué Badaroux		
78	Boussuge Vital	Délégué St Sager du Malzien		
79	Bout Jean	Délégué Malbouzon		
80	Boutin Lion	Délégué Montbrun		
81	Boyer Jean Pierre	Délégué Les Bessons		
82	Biémont Urbain	Délégué Selanodes		
83	Breschet Louis	Délégué St Jérémy		
84	<del>Bresson Basile</del>	Délégué La Panouse	Chalbos François	Délégué empêché
85	Bresson Joseph	Conseiller d'arrondissement		
86	Bringer Louis	Député		
87	Brun Edouard	Délégué St Martin de Baubaux		
88	<del>Brun Paulin</del>	Délégué Le Buisson	Poudewique Augustin	Délégué empêché
89	Brunel Ephrem	Délégué St Jeger de Peyre		
90	Brunel François	Délégué Menole		
91	Brunel Marius	Délégué Langogne		
92	Brunel Casimir	Délégué St Pierre le Vieux		
93	Buisson Gyprien	Conseiller d'arrondissement		
94	Canonge Régis	Délégué St André de Lancize		
95	<del>Castanier Etienne</del>	Délégué Pin-Morès	Rodier Torturé	Délégué empêché
96	Causignac Marius	Délégué Menole		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
97	Cavalier Lion	Délégué Meyrieux		
98	Cayroche Hippolyte	Délégué S <sup>t</sup> Léger de Peyre		
99	Certes Marius	Délégué S <sup>t</sup> Pierre le-Vieux		
100	Chabert Sidore	Délégué Allenc		Élection de X <sup>te</sup> annulée par le Conseil de Préfecture. M <sup>r</sup> Chabert élu en remplacement de M <sup>r</sup> André Justin
101	Chabanon Etienne	Délégué S <sup>t</sup> Gal		
102	Chalbos François	Délégué Prévencières		
103	Chalier Augustin	Délégué Ribennes		
104	Chambon Vital	Délégué Aurooux		
105	De Chambrun	Député		
106	Chanson Albin	Délégué Bassurels		
107	Chapelle Antonin	Délégué Marvejols		
108	Chaptal Albert	Délégué S <sup>t</sup> Hilaire de Savit		
109	Chaptal Augustin	Délégué Menet		
110	Chaptal Casimir	Délégué Brenoux		
111	Charbonnel Jean Baptiste	Délégué S <sup>t</sup> Amans		
112	Chardenon Gabriel	Conseiller d'arrondissement		
113	Chardon Augustin	Délégué Blavignac		
114	de Charpal Jules	Délégué La Capelle		
115	Chaze Louis	Délégué S <sup>t</sup> Paul la Fournelle		
116	Chevalier Jean	Délégué Berc		
117	Chirac Maurice	Délégué Chambon-le-Château		
118	Clavel Charles	Délégué Auxillac		
119	Comte Jean Baptiste	Délégué S <sup>t</sup> Bonnet de Mont		
120	Constans Amans	Délégué La Cieule		
121	Contastin Jules	Délégué S <sup>t</sup> Georges de Sévérac		
122	Coulombe Adolphe	Délégué Planchamp		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
123	Coulomb Joseph	Délégué St Jean Nazaire		
124	Cour Guillaume	Conseiller Général		
125	Courtalix Frédéric	Délégué St Sauveur de Gines tous		
126	Crès Maurice Maire	Délégué La Villadière		
127	Dalle Cyprien	Délégué St Colomb de Peyre		
128	Dalle Emile	Délégué Pinsuéjols		
129	Daudé Paulin	Conseiller Général		
130	Dejean Michel	Délégué Harbinals		
131	Delaspre Jean Baptiste	Délégué Pierre fiche		
132	Deloustal Prosper	Délégué Javols		
133	Delpuech Alphons	Délégué La Salle Prunet		
134	Delpuech François	Délégué St Pierre de Nogaret		
135	Deltour Hilarion	Délégué Les Salles		
136	Deltour Urbain	Conseiller Général		
137	Dides Joseph	Délégué Marvéjols		
138	Dides Valentin	Délégué Quézac		
139	Dolacille Augustin	Délégué Combret		
140	Domeizel Joseph	Conseiller d'arrondissement		
141	Domergue Henri	Délégué Langogne		
142	Doumeizel Emile	Délégué St Chély du Carn		
143	Dubois Blaise	Délégué Rocles		
144	Ducos Hubert	Délégué Villefort		
145	Dufouron Marius	Délégué St Alban		
146	Durand Joseph	Délégué Chaudryrac		
147	Durand Joseph	Délégué Prades		
148	Dussut Arthur	Délégué St Privat de Vallongue		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
149	Fabre Gaston	Délégué La Canourgue		
150	Fabre Georges	Délégué Bananac		
151	Fabre Louis	Délégué Malzieu Forain		
152	Fages Gabriel	Délégué Meyruès		
153	Fages Joseph	Délégué Meyruès		
154	Felgeirolles Almir	Délégué Collet-de-Dèze		
155	Ferrand Joseph	Délégué Le Bleymard		
156	Ferrier Adrien	Délégué Lantéjols		
157	Flourou Charles	Délégué Marvejols		
158	Folcher Elie	Conseiller d'Arrondissement		
159	Folcher Victorin	Conseiller d'Arrondissement		
160	Fourcade Charles	Délégué Lachamp		
161	Fraisse Jean	Délégué Pelouse		
162	de Framond André	Délégué Marvejols		
163	de Fromond Olivier	Délégué Entrevaux		
164	Gache Louis	Délégué Gatuzyères		
165	Gaillard Bémy	Délégué Grèzes		
166	Gaillardon Fernand	Conseiller Général		
167	Garnaud André	Délégué Chambou le Château		
168	Garnier Reuben	Délégué St-Martin-de-Boubaug		
169	Gausser Ernest	Délégué Molzon		
170	Gazaix Clodomir	Délégué St-Julien des Vignes		
171	Gély Léopold	Délégué St-Laurent de Murat		
172	Gémarin Jean Baptiste	Délégué Poincise		
173	Géminard Emile	Conseiller d'Arrondissement		
174	Goutte Jean Baptiste	Délégué Servières		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
175	Graille Louis	Délégué Le Rozier		
176	Grandon Firmin	Délégué Bidouès		
177	Gras Hilarion	Délégué La Chaze		
178	Guillot Antoine	Délégué St Chily d'Apcher		
179	Guillot Jean Baptiste	Conseiller d'Arrondissement		
180	Guittard Justin	Délégué St Julien d'Arpaon		
181	Hugon Jean Pierre	Délégué St Léger du Malzien		
182	Hugon Louis	Délégué Fontanes		
183	Ignon Joseph	Délégué Mende		
184	Imbert Auguste	Délégué La Lanourgue		
185	Imbert Joseph	Délégué Crélers		
186	Jaffuel Euphrasie	Conseiller d'Arrondissement		
187	Jalbert Jean Louis	Délégué St Alban		
188	Jammes Urbain	Délégué Cultures		
189	Jourdan Antoine	Délégué Arzen de Randou		
190	Jouve Jean <del>Baptiste</del> <sup>Alban</sup>	Délégué Chaudesgrac		
191	Jouve Jean Baptiste	Délégué Arzen de Randou		
192	Juery Antoine	Délégué Chauhaillès		
193	Julien Camille	Délégué Marséjols		
194	Julien Claude	Délégué Malzien Forain		
195	Julien Julien	Délégué Lajo		
196	Jurquet Hilarion	Délégué St Germain du Teil		
197	Lafon François	Délégué St Germain du Teil		
198	Lafon Mazini	Délégué St Germain de l'Albette		
199	Laget Jules	Conseiller Général		
200	Laget Louis	Délégué Espagnac		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
201	Jaget Paul	Délégué Prousses		
202	de La Honde de la Borie Baoul	Conseiller Général		
203	de La Honde de la Borie Boni	Conseiller d'Arrondissement		
204	Lamarche Louis	Conseiller Général		
205	Laporte Pierre	Délégué La Chaze		
206	Larguier Aimé	Délégué St Michel de Deje		
207	de Las Cases Emmanuel	Délégué Prinsuégols		
208	de Las Cases Philippe	Conseiller Général		
209	Lasmayoux Félix	Délégué Mende		
210	Lauraire Jean Baptiste	Délégué Rioutort		
211	Lauraire Joseph	Délégué Chastel Nouvel		
212	Laurens Justin	Délégué Le Villard		
213	Laurent Antoine	Délégué St Pons du Fau		
214	Lerejac Marie	Délégué Verdon		
215	de Ligonnès Bernard	Conseiller d'Arrondissement		
216	de Longevialle Louis	Conseiller Général		
217	Loubat Félix	Délégué Albarot St Marie		
218	Louis Dreyfus Louis	Délégué Florac		
219	Malaval Odilon	Délégué Balsièges		
220	Malgoire Antoine	Délégué Montrodât		
221	Maliges Antoine	Délégué Servières		
222	Maranda Auguste	Délégué St Germain d'Albaret		
223	Marion Paul	Conseiller Général		
224	Martin Hippolyte	Délégué Rocles		
225	Mason Etienne	Délégué Le Born		
226	Mathieu Auguste	Délégué St Flour de Mercoire		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
227	Maurin Eugène	Délégué Mende		
228	Maurin François Emile	Conseiller d'arrondissement		
229	Maurin Pierre	Délégué Montbel		
230	Maurines Pierre	Délégué Lux		
231	Maurzy Albert	Délégué Le Manegros		
232	Melquion Casimir	Délégué Florac		
233	Méty Paul	Délégué St Étienne de Valbonne		
234	Mendras Paul	Délégué Marvejols		
235	Meyran Antoine	Délégué St Eulalie		
236	Meyrand Baptiste	Délégué St Bonnet de Mont		
237	Michel Jean Pierre	Délégué St Julien du Courmel		
238	Michel Urbain	Délégué Hures		
239	Molhérae Abel	Délégué Barre		
240	Monestier Albert	Délégué Bananac		
241	Monestier Jean	Délégué St Come de Palud		
242	Montanier Théophile	Délégué Arcomie		
243	de Moré Louis	Délégué Serwerette		
244	Moulin Baptiste	Délégué Les Saubies		
245	Moure Alexandre	Conseiller d'arrondissement		
246	Mourgues Albert	Délégué St Pagnac		
247	Mourgues François	Délégué Chastanier		
248	Mourgues Jacques	Délégué Cermes		
249	Mourgues maire	Délégué Albaret <sup>Comtal</sup>		
250	Nègre Denis	Délégué St Bonnet de Chirac		
251	Nègre Pierre	Délégué Châteaumeuf		
252	Niel Louis	Délégué Les Palmelles		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de,....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
253	Kurit Emile	Délégué Les Goubies		
254	Kurit Marius	Délégué St Alban		
255	Odoul Paulen	Délégué Argem d'Archer		
256	Osty Leopold	Délégué St-Lombard de Geyre		
257	Oziol Albert	Délégué Sachamps		
258	<del>Pages Jules</del>	Délégué Trassins de Touques	Bertrand Louis	Délégué empêché
259	Pages Urbain	Délégué St-Laurent de Mure		
260	Pages Vincent	Délégué Seibennes		
261	Palmier Emilien	Délégué Chanac		
262	Palmier Louis	Délégué Les Bondons		Protestation rejetée par le Conseil de Préfecture
263	<del>Pantel Pierre</del>	Délégué Les Bondons	Pradeilles Urbain (remplace délégué)	
264	Paradis Albert	Délégué Langogne		
265	Paulet Jean Baptiste	Délégué Altier		
266	Paulet Victor	Délégué Auroux		
267	Paulhac Lion	Délégué Maljou Ville		
268	Plat Maire	Délégué Grandvals		
269	Pelatan Hoé	Délégué Le Compidou		
270	Pelissier Emile	Délégué Cubières		
271	<del>Pelleuier Marcellin</del>	Délégué St-André Capceze	Domergue Paul	Délégué empêché
272	Peytavin François	Délégué Allenc		élection du 2 <sup>ème</sup> annulée par le Conseil de Préfecture. M. Peytavin élu en rempla- cement de M. Peytavin par 13 <sup>ème</sup>
273	Peytavin Maire	Délégué Mas d'Orcières		
274	Philip Jean Baptiste	Délégué St-Genève du Val d'Arce		
275	Pic Ernest	Délégué St-Genève Vallée Française		
276	Pigère Jean	Délégué Badaroux		
277	Pin Alcide	Délégué Vialas		
278	Plan Firmin	Délégué Cllet de Dize		

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la comm: une de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
279	Platon Charles	Conseiller Général		
280	Podvoigne Joseph	Délégué Marvejols		
281	Ponsonnaille Emile	Délégué La Fage St-Julien		
282	Portal Théodore	Délégué St-Alban		
283	Portales Auguste	Conseiller d'Arrondissement		
284	Portaliès Jean Baptiste	Délégué Le Buisson		
285	Poudouigne Baptiste	Délégué La Bastide Neulauront		
286	Poudouigne Pierre	Délégué Trivencières		
287	Pouget Jules	Délégué Mont-Jézou		
288	Pouget Pierre Jean Justin	Délégué St-Pierre des Crispiers		
289	Poujol Casimir	Conseiller d'Arrondissement		
290	Pradailles maire	Délégué St-Bauzile		
291	Pradailles Sylvain	Délégué St-Enimie		
292	Pranlong Justin	Délégué Laval-du-Cain		
293	Préget Jean	Délégué Estables		
294	Privat Adolphe	Délégué Vebron		
295	Prosper Alphonse	Délégué St-Maurice de Ventalon		
296	Quintin Joseph	Délégué St-Saturnin		
297	Rabanit Jean Louis	Délégué Chaneraclès		
298	Roabeyrolle Auguste	Délégué St-Symphorien		
299	Romadier Jean Baptiste	Délégué Sorverette		
300	Rambaud Joseph	Délégué St-Paul-le-Froid		
301	Rampon François	Délégué Cocurès		
302	Rauzier Julien	Délégué St-Martin de Sansucle		
303	Reboul Jean	Délégué Altès		
304	Reimise Jean Pierre	Conseiller Général		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, Délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
305	Boersat Amédée	Délégué St Pierre de Nogaret		
306	Boersat Emile	Délégué Cumont		} Protestation rejetée par le Conseil de Préfecture
307	Boersat Jean Pierre	Délégué Fau-de-Peyre		
308	Richard Louis	Délégué St Julien du Courmel		} M. Roussel proclamé élu au 1 <sup>er</sup> tour par le Conseil de Préfecture
309	Reicoul Pierre Jean	Délégué La Fage Montéroux		
310	Robert Fernand	Délégué La Malène	M. Marin	Délégué empêché
311	Robert Paulin	Délégué St Sauveur-Peyre		
312	Robert Urbain	Délégué St Chély du Carr		
313	Roche Pierre	Délégué Grandrieu		
314	Roudil Auguste	Délégué Grandrieu		
315	Roudil Justin Eugène	Conseiller Général		
316	Rouffiac Gabriel	Conseiller Général		
317	Roujon Jean	Délégué Marvejols		
318	Roujon Joseph	Délégué Chirac		
319	Roumèjon Eugène	Délégué Bond de Montvert		
320	Roussel Christophile	Délégué Fontans		
321	Rouvière Emile	Conseiller d'arrondissement		
322	Rouvière Félix	Délégué Le Bleynard		
323	Rouvière Fernand	Délégué Moissac		
324	Roux Abel	Délégué Barre		
325	Roux Auguste	Conseiller Général		
326	Roux Fernand	Conseiller Général		
327	Roux Fernin	Délégué St Chély d'Apcher		
328	Roux Louis	Délégué Paulhac		
329	Rouzière Augustin	Délégué Fau-de-Peyre		
330	Rouzière Pierre	Délégué La Malzière-Ville		

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
331	Sabatier Marcellin	Délégué Le Rocoux		
332	de Saboulin Boténa	Délégué Barjac		
333	Sadoul Albert	Délégué St Laurent de Veyres		
334	Sadoul François	Conseiller d'arrondissement		
335	Saltel Pierre	Délégué Marchastel		
336	Sallet Huma	Délégué St Privat de Vallongue		
337	Salvan Chéophile	Délégué Albaret - h. Cantal		
338	Sarrouy Basile	Conseiller d'arrondissement		
339	Sarrouy Joseph	Conseiller Général		
340	Second Jules	Délégué Laubert		
341	Seguy Privat	Délégué Koalhas		
342	Serre Pierre Jean	Délégué La Fage Montivernon		
343	Serroul Chéodore	Délégué Langogne		
344	Sirègre Lucien	Délégué Mende		
345	Sirvin Frédéric	Délégué Trassins de Sozière		
346	Solignac Lucien	Délégué Canilhac		
347	Souchon Joseph	Délégué Chasserades		
348	Soulpin Charles	Conseiller d'arrondissement		
349	Soulpin Jean Baptiste	Délégué Prunières		
350	Calagrand Étienne	Délégué Cubières		
351	Calansier Charles	Conseiller Général		
352	Calansier Jules	Délégué Montrodât		
353	Calansier Paul	Délégué Maréjols		
354	Cardieu Jules	Délégué Estables		
355	Cardieu Pierre	Délégué Belvezet		
356	Ceissier Clouis	Délégué Trassins de Sozière		
357	Cerrisse François	Délégué St Symphorien		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
357	Ciechet Henri	Conseiller Général		
359	Ciechet Léon	Délégué Javols		
360	Ciechet Fauré Jean	Délégué St Denis		
361	Cieulon Jean Baptiste	Délégué Brion		
362	Crauchasse Cyprien	Délégué Gabrias		
363	Valette Jean François	Délégué Roccaud d'Aubiac		
364	Valgalies Maire	Délégué Le Monastier		
365	Valmalle Florent	Délégué Le Pompidou		
366	Verdelhan Albert	Délégué St Etienne Vallé Français		
367	de Verdelhan des Mottes René	Conseiller Général		
368	Veizon Jidore	Délégué St Firzal d'Albuzes		
369	Viala Guillaume	Délégué St Alban		
370	Viby Joseph	Délégué Laval du Carn		
371	Viotal Emile	Délégué St Firzal de Ventadour		
372	Viotal Henri	Délégué St Audé de Arguemont		
373	Vielzeuf Odilon	Délégué Violas		
374	Ves Coligny	Délégué Casagnas		
375	Vincens Albert	Délégué St Alban		
376	Vincens Fernand	Délégué St Chély d'Apcher		
377	Vincent Henri	Délégué Lanuejols		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune de, sont être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Berde , le 28 décembre 1923 .

*Clément*

4

Mr. Brown  
at 10/18

Elections Senatoriales de 1924

DÉPARTEMENT de la *Lozère*

DÉPOUILLEMENT DES VOTES DE LA COMMUNE d

ARRONDISSEMENT d

Candidats : M. Daudé

20	1234567890
40	1234567890
60	1234567890
80	1234567890
100	1234567890
120	1234567890
140	1234567890
160	1234567890
180	1234567890
200	1234567890
220	1234567890
240	1234567890
260	1234567890
280	1234567890
300	1234567890

M. De Las Cases

20	1234567890
40	1234567890
60	1234567890
80	1234567890
100	1234567890
120	1234567890
140	1234567890
160	1234567890
180	1234567890
200	1234567890
220	1234567890
240	1234567890
260	1234567890
280	1234567890
300	1234567890

M. Bourrillon

20	1234567890
40	1234567890
60	1234567890
80	1234567890
100	1234567890
120	1234567890
140	1234567890
160	1234567890
180	1234567890
200	1234567890
220	1234567890
240	1234567890
260	1234567890
280	1234567890
300	1234567890

M. Bonnel

20	1234567890
40	1234567890
60	1234567890
80	1234567890
100	1234567890
120	1234567890
140	1234567890
160	1234567890
180	1234567890
200	1234567890
220	1234567890
240	1234567890
260	1234567890
280	1234567890
300	1234567890

*Colaux*

126

124

59

49

Candidats : M. Laget

20	1
40	1
60	1
80	1
100	1
120	1
140	1
160	1
180	1
200	1
220	1
240	1
260	1
280	1
300	1

M. Dreyfus

20	1
40	1
60	1
80	1
100	1
120	1
140	1
160	1
180	1
200	1
220	1
240	1
260	1
280	1
300	1

M. De Blacour

20	1
40	1
60	1
80	1
100	1
120	1
140	1
160	1
180	1
200	1
220	1
240	1
260	1
280	1
300	1

M. De Pédou... M.

20	1
40	1
60	1
80	1
100	1
120	1
140	1
160	1
180	1
200	1
220	1
240	1
260	1
280	1
300	1

Membre - Imp. Louis-Henri

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

8 /





~~P.O.~~

C. 56-2

du 6 Janvier 1924

Département de la Lozère

M. \_\_\_\_\_, élu.

Monsieur le Président *du*

*de la Lozère*

du Sénat

(Secrétariat Général de la Présidence)

LECTION SÉNATORIALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

